

DESCRIPTIF CCTP ARDOISE ORLEANE, POSE EN BARDAGE RAPPORTE VENTILE

ORLEANE

Les ardoises fibres-ciment ORLEANE sont posées en bardage rapporté ventilé conformément au DTU 45.4. Les ardoises sont mises en œuvre avec un recouvrement de 60 mm et sont fixées, à l'aide d'un crochet, 2 crochets, 2 clous ou 2 clous + crampon tempête, 3 clous en fonction de la pose choisie sur des liteaux eux-mêmes fixés sur des chevrons verticaux en bois.

LES ARDOISES ORLEANE sont fabriquées, en présence d'eau, à partir d'un mélange homogène de ciment, de cellulose et de fibres organiques de synthèse. ORLEANE a une finition surface lisse et a des bords droits.

- Dimensions des ardoises : 60 x 30 cm, 40 x 24 cm, 45 x 30 cm
- Épaisseur : 4 mm pour la 60x30, 3,8 mm pour la 40x24 et la 45 x 30
- Recouvrement : 60 mm
- Garantie de tenue des couleurs : 15 ans
- Garantie produit : 15 ans
- Coloris : Anthracite pour les ardoises 60 x 30, 45 x 30 et 40 x 24. Brun pour les ardoises 60 x 30 et 40 x 24
- Ardoise fibres-ciment de type NT conforme à la EN492
- Masse volumique à 1840 kg/m³ (mini 1700kg/m³)

FINITION

Les ardoises fibres-ciment ORLEANE possèdent un double coating sur la belle face permettant d'assurer la durabilité de la coloration. Sur la belle face sont appliqués un primaire acrylique et une peinture acrylique de finition, sur la sous-face est appliqué une couche de cire ou de résine incolore.

LA VENTILATION de la façade est ménagée par une lame d'air de minimum 20 mm en face-arrière des ardoises et l'isolant. Des orifices de ventilation adaptée conformes au DTU 45.4 doivent être réalisés en pied de bardage et haut de bardage.

SUPPORT

Applicable sur des parois planes et verticales en béton (DTU 23.1) ou en maçonnerie d'éléments enduits (DTU 20.1), neuves ou déjà en service, situées en étage ou en rez-de-chaussée. L'étanchéité à l'air incombe à la paroi support de la façade, le pare pluie est non obligatoire voire néfaste selon le cahier du CSTB 3316-V3.

MISE EN OEUVRE

Les ardoises ORLEANE sont fixées sur des liteaux qui sont eux-mêmes fixées sur une ossature verticale en bois solidarisée à la structure porteuse par pattes équerres réglables.

L'ORLEANE de dimensions 45x30 et 40x24 peut être posée en pose à pureau entier ou en pose à claire voie. Les préconisations de mises en œuvre doivent être conforme au DTU 45.4 PI-1-5 :

- Pour la pose à pureau entier paragraphe I3.2.
- Pour la pose à claire voie paragraphe I3.3.

L'ORLEANE de dimension 60x30 peut être posée en pose à pureau entier, pose à claire voie, pose en escalier, pose en diagonale et pose à pureau horizontal. Les préconisations de mises en œuvre doivent être conforme au DTU 45.4 PI-1-5 :

- Pour la pose à pureau entier paragraphe 13.2.
- Pour la pose à claire voie paragraphe 13.3.
- Pour la pose en escalier paragraphe 13.6.
- Pour la pose en diagonale les ardoises doivent être percées et posées conformément au paragraphe 13.5.
- Pour la pose à pureau horizontal les ardoises doivent être percées et posées conformément au paragraphe 13.4.

EQUERRE

Les équerres sont limitées à une longueur maximum de 300 mm. Entraxe entre pattes équerres limité à 1m pour les profils en forme de « L ». Se référer au DTU 45.4 PI-1-1 paragraphe 8.3 et pour ses caractéristiques PI-2 paragraphe 3.1.

CHEVRON BOIS

La dimension du chevron bois vertical est défini : pour son épaisseur en fonction de l'ancrage des fixations vis ou pointes qui fixent les liteaux sur les chevrons verticaux avec un minimum de 50 mm d'épaisseur. Pour sa largeur celle-ci est fonction du diamètre de la fixation vis ou pointe et si pose du liteau en appui intermédiaire (partie courante) ou en extrémité (raboutage). Se référer au DTU 45.4 PI-1-5 paragraphe 12 et pour ses caractéristiques partie PI-2 paragraphe 3.5.1. Entraxe maximum entre chevron de 600 mm.

LITEAU

La dimension du liteau doit être conforme à l'ardoise choisie. Se référer au DTU 45.4 PI-1-5 tableau 2. Pour la mise en œuvre de celui-ci se référer au DTU 45.4 PI-1-5 paragraphe 12 et pour ses caractéristiques partie PI-2 paragraphe 3.9.

ISOLANT

L'isolant doit être conforme au DTU 45.4 PI-2 paragraphe 3.3. Celui-ci doit être ACERMI, si ce n'est pas le cas, alors il devra satisfaire aux exigences listées dans le DTU 45.4.

FIXATION

- Les fixations des pattes équerres dans le support doivent être conforme au DTU 45.4 PI-2 paragraphe 3.2.
- Les fixations des chevrons verticaux dans les pattes équerres doivent être conforme au DTU 45.4 PI-2 paragraphe 3.6.1
- Les fixations des isolants doivent être conforme au DTU 45.4 PI-2 paragraphe 3.4
- Les fixations des liteaux dans les chevrons verticaux doivent être conforme au DTU 45.4 PI-2 paragraphe 3.9.4
- Les fixations des ardoises dans les liteaux doivent être conforme au DTU 45.4 PI-2 paragraphe 3.7.5

Service Technique
Tél. 0 808 809 867
infofrance@etexgroup.com